

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 7 juillet 2023
N° CP-2023-6-8-6
N° applicatif 6584

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service pilotage animation méthode et
administration technico-fonctionnelle

Service consulté

ADHESION A L'AFIGESE - ASSOCIATION FINANCES-GESTION-EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Résumé : Le rapport propose d'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE). Cette adhésion vise à bénéficier de l'expertise de l'AFIGESE sur les sujets de fiscalité, dette, pilotage et outils d'aide à la décision.

L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales,
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques,
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant particulièrement aux enjeux de gestion financière.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de gestion de leur collectivité.

Il est proposé de souscrire à un forfait groupe (4 à 9 agents) destiné prioritairement aux agents de la Direction des Finances. Le coût de l'adhésion annuelle est fixé à 1 280 € (valeur 2023).

Les crédits nécessaires sont disponibles sur l'opération P014O007, chapitre 011, fonction 020, nature comptable 6281.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales ;
- d'approuver les statuts de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales joints en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre, et notamment à présenter la demande d'adhésion conformément au formulaire joint en annexe au présent rapport ;
- de préciser qu'un forfait groupe sera souscrit permettant au maximum à 9 agents de la Collectivité européenne d'Alsace d'être habilités, conformément aux statuts, à représenter la collectivité au sein des instances de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales ;
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle correspondante, dont le montant s'élève à 1 280 € pour l'année 2023. Ce montant sera fixé annuellement par l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales et prélevé sur l'opération P014O007 Autres frais généraux, chapitre 011, fonction 020, nature 6281 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.